

l'édito

de Jean-Luc Bergeon



Saint-Chestel

Chers Concitoyens,

Nous voici arrivés au dernier bulletin municipal de l'année et avec lui la trêve des confiseurs.

Pour autant, les travaux des élus comme l'information que nous vous devons ne s'arrêtent en cette période de fête. Depuis 15 ans, nous nous efforçons de vous donner en toute transparence, les éléments de langage qui font la politique municipale.

C'est un travail important et nécessaire, que nous tenons à honorer.

Cette démarche demande cependant de respecter certaines réalités, la première est la véracité des éléments qui vous sont présentés.

Cela ne peut donc se faire, qu'une fois les paramètres des dossiers présentés parfaitement connus.

En effet, une information partielle pourrait s'avérer erronée dans le temps et vous apporter des éléments tronqués.

Par ailleurs, toutes les réalisations importantes sur l'avenir de la commune sont discutées en amont, présentées en détail et accompagnées de réunions publiques.

Ce fut le cas pour le Plan Local d'Urbanisme, Viavino, la Plaine des Sports ou encore la future STEP (Station d'Épuration) du village.

Nous en ferons de même pour le projet de centre élargi et l'aménagement du site de l'ancienne gare SNCF.

Les vœux à la population, qui se dérouleront cette année le 07 janvier à la salle polyvalente, sont également un rendez vous qui permet de présenter les sujets en cours et à venir.

Concernant la STEP, j'ai donc choisi avec le précieux concours de Fabrice Raynaud, conseiller municipal en charge du dossier de vous présenter en détail, les éléments complets de ce futur équipement et les travaux de réseaux en eau usée, eau potable et pluvial qui l'accompagnent.

À la lecture de ce document circonstancié, vous aurez en votre possession tous les éléments de compréhension du projet.

Chers Concitoyens, je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de Noël.

Cordialement

Jean Luc Bergeon



Décembre 2016



Dossier d'information Station d'épuration et travaux réseaux eau usée, eau potable et pluvial

Au cours de son cycle, l'eau est soumise à de nombreuses sources de polluants : réseaux routiers, industries, zones urbaines, exploitations agricoles, ménages, etc....

Eaux usées et eaux pluviales doivent être efficacement collectées et traitées afin d'assurer le retour dans le milieu naturel d'une eau de qualité.

La gestion durable de l'eau consiste à garantir par des moyens techniques performants et économiques le retour au milieu naturel d'une eau dont les qualités satisfont aux exigences sanitaires et environnementales.

Un enjeu tel que celui-ci justifie que l'assainissement et plus globalement la gestion de l'eau constituent un des axes majeur de réflexion du gouvernement sur le projet « Grenelle environnement ». La gestion durable de l'eau passe par la réalisation et l'utilisation d'ouvrages durablement performants.

Le renouvellement du patrimoine de l'eau et de l'assainissement par les collectivités s'impose comme l'enjeu majeur pour l'avenir.

Dans le cadre là, la commune de Saint-Christol en collaboration avec le SIVU de Cammaou vont créer une nouvelle station d'épuration, renouveler une partie des réseaux d'assainissement, d'eau potable et de pluvial de la commune.

En effet, l'ancienne station d'épuration devenait obsolète et avait atteint sa charge maximale en quantité d'effluent. Il en est de même pour les réseaux d'eau potable, assainissement et pluvial.

En ce qui concerne la station d'épuration nous avons retenu une filière boue activée en aération prolongée avec déshydratation et stockage des boues produites, sur des lits plantés de roseaux.

Le choix de ce type de station a été guidé par les normes environnementales de rejet dans le Vidourle afin de préserver sa faune et sa flore. Les critères économiques, fonctionnels et durable de la gestion de la Station ont également été décisifs dans le choix de filière.

La filière de traitement des boues par rhizocompostage (lits plantés de roseaux) est d'une exploitation simple.

Elle permet :

- de soutirer les boues à tout moment, en fonction de la filière eau
- la minéralisation et le séchage des boues
- de stocker les boues sur site
- de bien oxygéner le milieu afin de stabiliser et de minéraliser au mieux les boues, sans odeur

Il n'est pas nécessaire d'ajouter de réactif chimique.

Nous avons mené des études pour que la nouvelle station d'épuration génère le moins de désagréments possible à nos contribuables.

IMPACT VISUEL

Afin que l'installation puisse avoir un impact visuel relativement neutre, nous avons eu une réflexion sur l'implantation des ouvrages ainsi que la plantation d'espèces appropriées. Pour assurer une insertion paysagère adaptée, nous avons prévu la plantation d'espèces végétales.

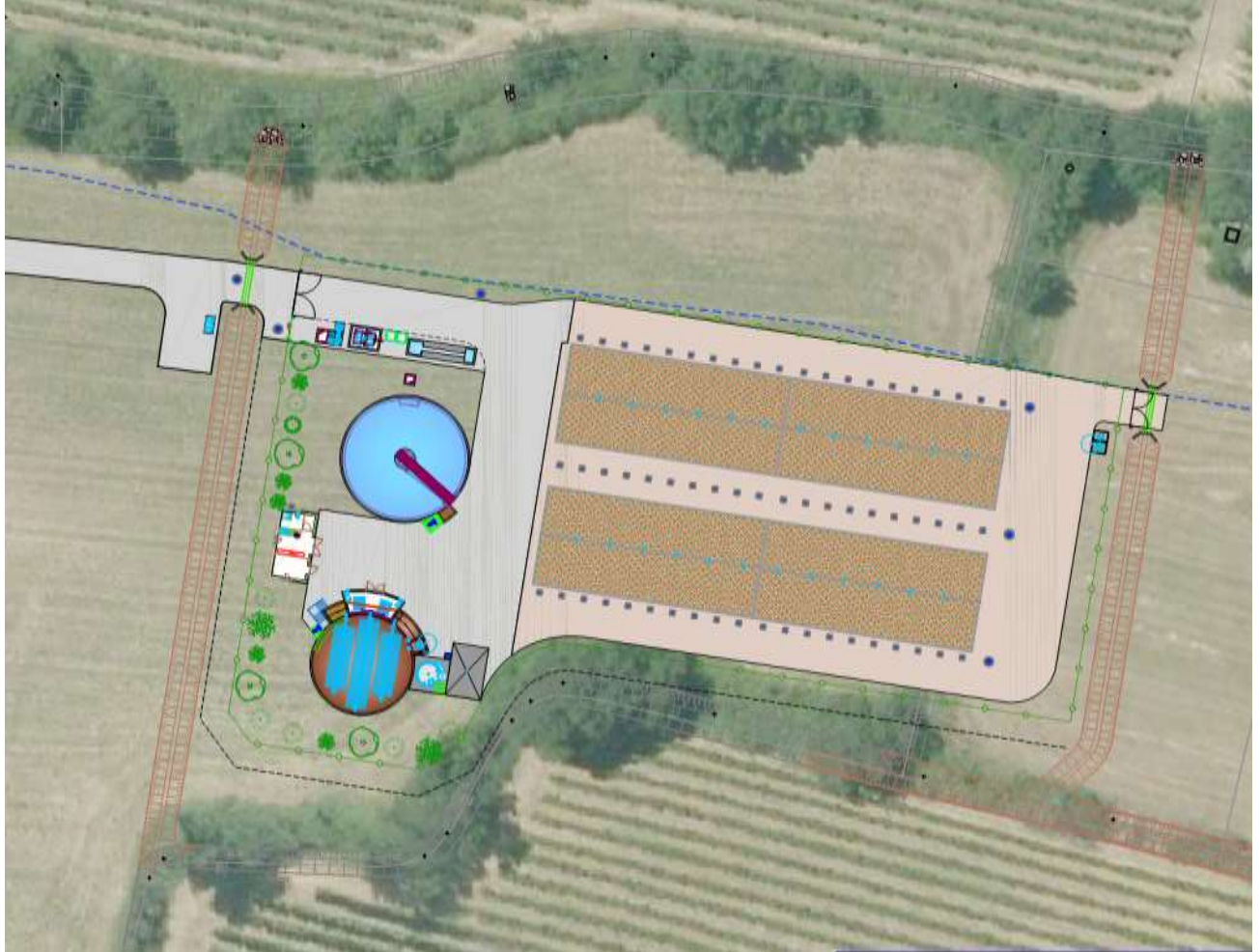
Les espèces sont d'origines méditerranéennes et parfaitement adaptées au site. Pour limiter l'impact visuel des ouvrages, que ce soit les bâtiments ou les ouvrages de traitement, nous avons prévu:

- D'enterrer les ouvrages afin que les hauteurs hors-sol ne soient pas trop importantes
- De respecter les contraintes réglementaires en terme de sécurité (+1.10mTN)
- D'utiliser au mieux le profil du terrain, qui possède une pente sud-nord

De plus, les ouvrages béton hors-sol qui dépasseront une hauteur significative, auront une intégration paysagère qui viendra masquer leur présence.



(Vision projetée 1 du site)



(Vision projetée 2 du site)

IMPACT SONORE

Comme indiqué dans le DCE, nous avons prévu des ouvrages et équipements à faible résonance sonore. En effet nous avons prévu :

- des équipements ayant des niveaux de bruits les plus faibles
- un tamisage de type AQUAGARD plutôt qu'un dégrilleur droit
- une insufflation fines bulles plutôt que des turbines
- De mettre en œuvre des ouvrages permettant de contenir les sources de bruits tel que :
 - o Local surpresseur traité anti-bruit (mur et plafond)
 - o Des ventilations du local surpresseur avec dissipateur de bruits

Nous garantissons ainsi les émergences sonores suivantes :

- 5 dB(A) en période diurne (7 h – 22 h)
- 3 dB(A) en période nocturne (22 h – 6 h)

IMPACT OLFACTIF

Nous avons attaché beaucoup d'importance sur la problématique odeur. En effet, même si le site paraît éloigné, nous avons œuvré afin que les ouvrages et équipements soient neutres par rapport à cette problématique. Pour parvenir à cet objectif, nous avons :

- Dimensionné les ouvrages pour limiter au maximum les dépôts
- Veillé à ce que l'ensemble des processus biologique soit de type aérobie
- Limité les risques de production d'odeurs au niveau des prétraitements, en vous proposant un compactage et ensachage des refus de grilles.

REGLEMENTATION DES REJETS

Après discussion avec les services de la Police de l'Eau, le niveau de rejet est fixé aux valeurs suivantes :

Paramètres	Concentrations maximales	Rendement minimum
DBO5	25 mg/l	80%
DCO	125 mg/l	75%
MES	35 mg/l	90%
NGL	30 mg/l	-
NH4 ⁺	7 mg/l	-
PT	2 mg/l	-

Nous nous sommes engagé à réaliser un état zéro de l'environnement dans le ruisseau des Prés, de Courchamp et dans le Vidourle, avant le début des travaux,

- réaliser un suivi de ces milieux récepteurs pendant au moins 5 ans après la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

COUT DE LA STATION D'EPURATION

I. ESTIMATIF DE LA DÉPENSE

Le montant global de la dépense est estimé à :

• Travaux :	1 653 000,00 €,
• Études et divers :	147 000,00 €,
<i>(Détail du chiffrage dans la suite du présent document).</i>	
TOTAL OPÉRATION HT :	1 800 000,00 €,
TVA 20% :	360 000,00 €,
TOTAL OPÉRATION TTC :	2 160 000,00 €.

Le Syndicat Intercommunal de Cammaou a sollicité l'aide du Conseil Départemental de l'Hérault, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de l'état (DETR 2016) et de l'Europe.

II. ESTIMATIF DES COUTS ANNUELS D'EXPLOITATION

A capacité nominale des ouvrages, les coûts annuels d'exploitation sont estimés à :

• Personnel :	14 070,00 €/HT/an,
• Énergie :	15 182,46 €/HT/an,
• Réactifs :	8 063,92 €/HT/an,
• Évacuation des sous-produits :	30 890,00 €/HT/an,
• Frais généraux, analyses...	4 793,62 €/HT/an,
Soit un total de :	73 000,00 €/HT/an.
<i>(Détail du chiffrage dans la suite du présent document).</i>	

La station d'épuration ainsi que les réseaux d'assainissement sont financés à 55% par le Département de l'Hérault et l'Agence de l'Eau.



Pour permettre le transfert des effluents vers le bassin versant du Vidourle, le réseau de collecte actuel sera restructuré :

- Un nouveau réseau gravitaire sera créé sur l'Avenue des Platanes,
- L'Avenue Saint Christophe, actuellement raccordée sur l'Avenue des Tilleuls, sera renvoyée vers le nouveau réseau de l'Avenue des Platanes,
- L'Avenue Saint Christophe (amont rue du Stade) sera renvoyée, directement vers la rue du Stade,
- L'Avenue de la Cave Coopérative, actuellement raccordée sur l'Avenue des Tilleuls, sera renvoyée vers le nouveau réseau de l'Avenue des Platanes,
- L'Avenue des Tilleuls, actuellement raccordé à la station d'épuration, sera renvoyé sur un nouveau poste de relevage qui collectera les effluents du Chemin de Viala.

Le poste de relevage du Chemin de Viala sera supprimé.

- Un nouveau poste de refoulement des eaux usées sera créé, en bordure de l'Avenue des Tilleuls, pour refouler les effluents collecté par l'Avenue des Tilleuls et les réseaux amont, vers le nouveau réseau de l'Avenue des Platanes.
- A cet effet, un réseau de refoulement sera posé sur l'Avenue des Tilleuls.
- Le réseau du Chemin des Prés sera renforcé et prolongé jusqu'au site de création de la nouvelle station d'épuration.

Le choix de cette nouvelle organisation permet de limiter, au maximum, les effluents à relever. En effet, seule l'avenue des Tilleuls et quelques réseaux amont seront concernés (environ 350 EH aujourd'hui).

Pour la pose des réseaux d'assainissement, nécessaires au transport des effluents de Saint Christol vers la nouvelle station d'épuration, il va convenir d'intervenir sous la voie départementale n°105.

PLANNING DES TRAVAUX

L'intervention s'effectuera, route barrée, avec déviation mise en place et en 2 phases :

Phase n°1 : pendant la création de la station d'épuration

- Avenue des Platanes

- Délai d'intervention réseaux humides : 1 mois / du 21 novembre au 23 décembre 2016,
- Délai d'intervention réseaux secs : 1 mois / janvier 2017.

Modification ligne Hérault Transport

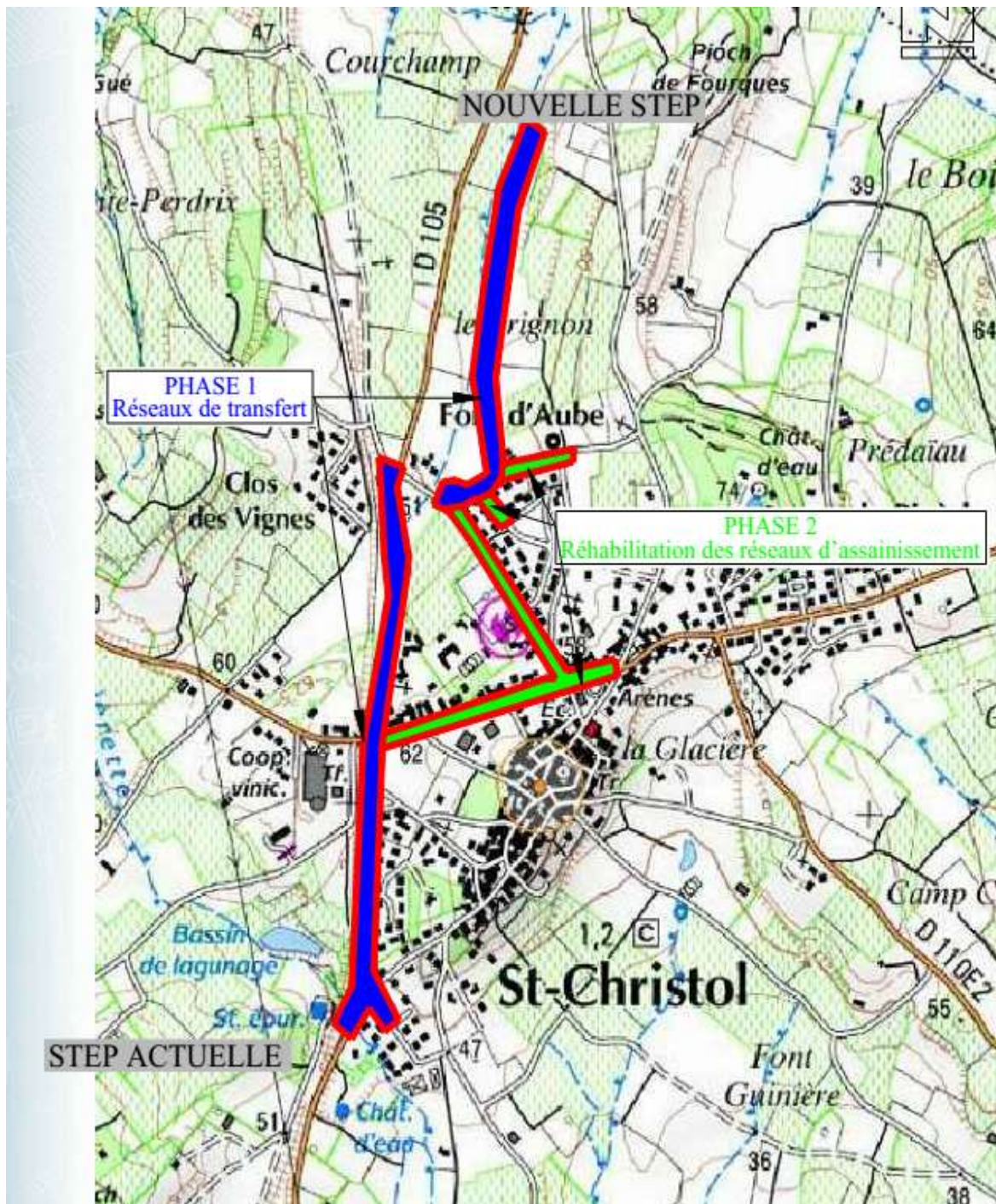
- Déviation par avenue Saint Christophe et Rue du Stade
- Déplacement de l'arrêt de la gare, Hérault transport donnera les nouveaux arrêts aux utilisateurs des Bus.

- Avenue des Tilleuls

- Délai d'intervention réseaux humides : 7 semaines / février – mars 2017,
- Délai d'intervention réseaux secs : 6 semaines / mars – avril 2017.
- Déviation du transit à prévoir (via Lunel-Viel, le parcours sera fléché).

Phase n°2 : Lorsque la nouvelle station d'épuration sera opérationnelle (été 2017)

- Travaux de raccordement à différents niveaux ; un planning sera établi ultérieurement et de nouveaux arrêtés de circulation seront sollicités.



(Plan des réseaux changés)

COÛT DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX

I. ESTIMATIF DE LA DEPENSE

Le montant global de la dépense est présenté, ci-dessous :

- Réseaux de transfert des effluents vers la nouvelle station d'épuration :	
○ Travaux préparatoires :	9 400,00 €
○ Avenue des Tilleuls, Chemin du Viala, Rte de St Génès :	326 798,50 €
○ Avenue des Platanes:	171 907,00 €
○ Chemin des Près jusqu'à la Station d'épuration :	145 364,00 €
TOTAL TRAVAUX TRANSFERT :	653 469,50 €
Etudes et divers :	65 330,50 €
TOTAL TRANSFERT HT :	718 800,00 €
TVA 20% :	143 760,00 €
TOTAL TRANSFERT TTC :	862 560,00 €
- Réhabilitation des réseaux d'assainissement / Tranche n°1 :	
○ Travaux préparatoires :	9 400,00 €
○ Chemin des Près entre Av des Mûriers et Chemin Font d'Aube :	51 031,00 €
○ Avenue des Muriers :	30 642,00 €
○ Rue du Stade :	128 891,00 €
○ Rue du Stade (Connexion de l'Avenue St Christophe):	58 388,60 €
○ Avenue St Christophe :	207 908,00 €
TOTAL TRAVAUX REHABILITATION :	486 260,60 €
Etudes et divers :	48 640,00 €
TOTAL REHABILITATION HT :	534 900,00 €
TVA 20% :	106 980,00 €
TOTAL REHABILITATION TTC :	641 880,00 €
- Aménagements du réseau pluvial:	
○ Commun à la réhabilitation des réseaux d'assainissement :	159 602,00 €
○ Hors réhabilitation des réseaux d'assainissement :	61 137,00 €
TOTAL TRAVAUX PLUVIAL :	220 739,00 €
Etudes et divers :	22 061,00 €
TOTAL PLUVIAL HT :	242 800,00€
TVA 20% :	48 560,00€
TOTAL PLUVIAL TTC :	291 360,00 €
TOTAL TRAVAUX :	1 360 469,00 €
Etudes et divers :	136 031,00 €
TOTAL OPERATION HT :	1 496 500,00 €
TVA 20% :	299 300,00 €
TOTAL OPERATION TTC :	1 795 800,00 €